



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 21 octobre 2020

DLB 2020/377

L'an deux mille vingt et le 21 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Foyer Rural de Nézignan l'Evêque, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 15/10/2020
Affichage de la convocation : 15/10/2020

Présents : Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Lucette ALBERTO, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Patrick CATHALA, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Pierre ALAUX, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Georges LOPEZ, Ghislain TOUREAU, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Alain MAISONNEUVE, Martine VIBAREL, Séverine LOZANO, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Marie-Laure LLEDOS, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Françoise QUEUX, Daniel RENAUD, Rachel SACCUCCI, André BOUDET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Gérard MARTINEZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Excusés : Gérard ALLARD, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Caroline LEVANNIER, Laurence MABELLY, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Jean-René PENAS, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2019

- ➔ 12 nouvelles communes déployées pour la collecte des biodéchets.
- ➔ VALOHÉ : mise en service industrielle de l'unité de biostabilisation.
Toutes les ordures ménagères du territoire désormais traitées sur le territoire.

En 2019, 124 018 tonnes de déchets ont été collectées, dont 66 407 tonnes via les déchèteries du SICTOM.

45 006 tonnes d'Ordures Ménagères ont été collectées, soit 330, 08 kg par an et par habitant. C'est 3,74 % de plus qu'en 2018. Cependant, le SICTOM se place en dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 527 Kg par an et par habitant (en intégrant les déchets municipaux) et 440 kg pour les ménages seuls.

Accusé de réception en date du 29/10/2020 à Pézenas
034-253480485-20201031-20201031_372019
Reçu le 29/10/2020

304 tonnes de biodéchets ont été collectées. Le premier Point d'Apport Volontaire pour les biodéchets a été mis en service en mars 2019 à Pézenas et **12 nouvelles communes** collectées avec un déploiement en 3 temps (janvier, mars et novembre). Cette collecte en C1* se substitue à une collecte d'OMR qui passe de C2* à C1. Traitée par le Syndicat Centre Hérault, elle permet de produire du compost à destination de l'agriculture locale, dans un **cercle vertueux de valorisation**.

Pour réduire les déchets à la source, **182 composteurs et 44 lombricomposteurs** ont été vendus, **15 % des foyers** du territoire sont ainsi équipés.

12 605 tonnes de recyclables secs ont été collectées, soit un peu plus de **92 kg par an et par habitant**. Le verre reste l'**emballage le mieux trié** sur notre territoire : **5 691 tonnes** via les Points d'Apport Volontaire, soit **42 kg par an et par habitant**. Associé au geste solidaire de lutte contre le cancer, il a permis d'allouer en 2019 un chèque de 16 000 € à la ligue.

La fréquentation des déchèteries a augmenté de 5,6%, ce qui concerne essentiellement les particuliers qui semblent avoir adopté le bon réflexe.

Le partenariat avec Re'n'art favorise l'économie circulaire sur le territoire et la réduction des déchets à la source : convention pour accéder à la déchèterie de Pézenas, récupérer ce qui sera recyclé et proposé par la Ressourcerie. **Subvention d'investissement et apport en capital du SICTOM à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : 50 000 €** en juillet 2019.

La mise en service de VALOHE, unité de traitement inaugurée le 25 septembre 2019, a permis de traiter 21 152 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par bio-stabilisation au cours du second semestre. 16 703 tonnes ont été mises en balle et enfouies à l'ISDI mitoyen de COVED-PAPREC. Le SICTOM répond à son objectif : **Traiter les déchets du territoire sur le territoire**.

Le Centre de tri de Pézenas a traité 8 941 tonnes de déchets ménagers recyclables (tonnage équivalent à 2018). 6 collectivités voisines** et partenaires rejoignent le SICTOM sur le projet de futur centre de tri et répondre, en conformité avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, à l'extension des consignes de tri.

En 2019, 4 100 000 € ont été investis pour le renouvellement de la flotte de véhicules de collecte et de service, ce qui représente 17% de plus qu'en 2018 et 240% de plus que 2017. Le budget de fonctionnement s'élève à 35 700 000 €.

Les charges de personnel représentent 42,7% des dépenses de fonctionnement et la filière technique représente 87% des effectifs. **A taux inchangé, le montant de la TEOM s'élève à 25 300 000 €**, en légère hausse, en raison de l'augmentation de la population et de celle mécanique des bases fiscales. Pour sensibiliser aux bonnes pratiques, **375 animations** ont été réalisées auprès de **9 200 enfants**, la présence sur les **réseaux sociaux** a été renforcée et le **Colloque** sur la thématique « **Bâtir demain ensemble** » a rassemblé élus et partenaires le 27 juin.

*C1 / C2 : Fréquence de collecte. C1 une fois / semaine. C2 : 2 fois / semaine.

** Agglo Béziers Méditerranée, Sète Agglopolo Méditerranée, Centre Hérault, Domitienne, Sud Hérault, Grand Orb.

Le Comité Syndical est invité à adopter le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2019.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à adopter le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2019.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,


Après avoir délibéré,


A l'unanimité,

ADOpte le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2019, annexé à la présente.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,

Sébastien FREY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 29.10.2020 et de sa publication le 29.10.2020

A Nézignan l'Évêque, le 29.10.2020